



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 02 avril 2026

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 26/03/2026

deux avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Corine GIROD

Présents : 10

Présents : Corine GIROD, Incarnation MARTY, Luc ZAGINI, Hendrik COOLS, Patrick TRILLO, Nathalie LECERF, Marie-Laure LUTZ, Eric DENJEAN, Nadine L'HENORET, Clément LEGRAND

Votants: 11

Pour: 11

Représentés: Virginie BLANCO représentée par Corine GIROD

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Incarnation MARTY

Objet: Délégué a la Commission communale d'appel d'offre - DE_021_2026

Mme la Présidente expose qu'à la suite des nouvelles dispositions concernant les marchés (conformément à la circulaire du 8 octobre 1992 pour les communes de moins de 1000 habitants) il y a lieu de désigner au scrutin secret 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au sein de la commission communale d'appel d'offres et ce pour une durée indéterminée.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement, auquel il a été procédé par le Maire, des bulletins de vote établis a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
- Se sont fait connaître : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Les membres titulaires :

TRILLO Patrick 11 voix

BLANCO Virginie 11 voix

LUTZ Marie-Laure 11 voix

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE_021_2026-DE

A G E D I

Les membres suppléants :

LEGRAND Clément 11 voix

L'HENORET Nadine 11 voix

DENJEAN Eric 11 voix

MM. TRILLO Patrick, BLANCO Virginie et LUTZ Marie-Laure membres titulaires et MM. LEGRAND Clément, L'HENORET Nadine et DENJEAN Eric membres suppléants ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués à la commission communale d'appel d'offres.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Corine GIROD
Signé

Date de transmission de l'acte: 09/04/2026

Date de reception de l'AR: 09/04/2026

011-211103411-DE_021_2026-DE

A G E D I